

Assemblée Permanente du 12 janvier 2026

- Relevé des décisions -

- Les AP commenceront désormais par un tour de table succinct et sans débat des actualités des commissions, groupes de travail, représentants légaux etc.
- Le piano sera déplacé à la place du canapé.
- Des feutres seront achetés pour l'atelier dessin.
- Les comptes-rendus respecteront désormais les principes suivants concernant l'usage des prénoms : La proposition est ainsi formulée :
 - La liste nominative des participants est superflue, le nombre suffit.
 - Dans les débats, s'ils sont retranscrits : si l'identification paraît nécessaire ou importante à la compréhension des enjeux, identifier la personne. Sinon, s'en tenir plutôt au fond des arguments sans les attribuer. Sauf demande ou décision contraire.
 - Décisions d'AP concernant des mandats/missions, compositions de groupes de travail ou de commissions : les gens doivent être identifiés systématiquement. (Le CR doit servir à pouvoir retrouver qui est chargé de quoi.)
 - Discussions sur les incidents, exclusions etc. Sauf décision motivée explicitement contraire : anonymisation systématique.
- En terre vert organisera son AG le 7 février à partir de 11h au Remue-Méninges.
- Désormais le bar et la cuisine se fourniront ordinairement au Casino rue Durafour. Des chèques pré remplis seront laissés au bar à cette fin.
- L'association la tinette stéphanoise reviendra vers l'AP pour faire des propositions précises concernant l'installation d'urinoirs mixtes permettant la collecte des urines.
- Lefty, Allaoua et Jeanne rejoignent le groupe gestion des conflits.
- Le Remue Méninges n'accepte pas de flyers ou affiches relayant la communication de partis politiques.
- Pierre demande un devis pour la devanture à Caroline Marcelier. On discute avec Jeff d'un projet pour animer la façade, à concevoir dans le cadre du dimanche de mots.

- Tour des actualités -

Les permanence jardin reprennent ce samedi. Elles deviennent mensuelles pendant l'hiver. Il y a eu un petit couac sur le programme pour janvier. Mathieu gère la coordination avec la com pour la prochaine fois.

Les permanences de la tinette sont suspendues pour l'instant.

Atelier mamans : Françoise se pose de façon récurrente la question de changer l'intitulé car les personnes qui viennent ne sont pas forcément des mamans. L'atelier redémarre bien pour 2026. Le lieu fonctionne bien.

Le premier **Café mortel** de 2026 aura lieu jeudi. Parfois du mal à s'insérer quand il y a beaucoup de monde au café mais ce sont les contraintes inhérentes à un café, et ça se passe toujours bien jusqu'à présent.

Commission bar : La période des fêtes s'est passée, au prix du surinvestissement de certain.e.s pour compenser les absences, mais en temps normal, ça tourne plutôt de mieux en mieux. La commission reprend des réunions avec tous les bénévoles, la prochaine étant vendredi 16 janvier à 10h. Le RM a reçu en don une machine à laver, qui permettra d'améliorer la gestion des divers textiles. Il reste à acquérir un tancarville.

A noter, un incident ce jour avec un adhérent.

La situation de la **commission cuisne** n'est pas très claire, l'activité de la commission est interrompue depuis noël par le dégât des eaux en haut.

Commission com : beaucoup de renouvellement. Trois personnes composaient la commission cet été, finalement une seule personne, puis désormais deux nouvelles personnes qui s'ajoutent. On compte également un bénévole investi sur la distribution, et quelques initiatives ponctuelles. La liste des lieux où distribuer est disponible pour que les gens qui participent au distribution puissent signaler ce qu'ils ont fait. De nouveaux fonctionnements sont en cours de conception, à discuter bientôt avec la commission prog. La com sur place, a été entièrement revue, avec l'abandon du système d'affiches au profit de tableaux noirs, l'idée étant de se doter de moyens plus simples pour que ça soit moins lourd en termes de travail.

Des gens sont venus spécialement pour l'atelier dessin après avoir lu le programme, preuve que la diffusion des programmes sert.

Commission programmation : Trois personnes composent actuellement la commission, ce qui n'est pas tout à fait assez eu égard au volume de travail. La commission note qu'il n'y a plus trop de dynamique de propositions en interne ces temps ci, or, la commission prog n'a pas le temps de faire ce travail là, parce qu'elle gère le flot des sollicitations extérieures et de la programmation courante. Elle lance un appel aussi bien pour ceux qui voudraient rejoindre la commission que pour ceux qui souhaiteraient porter des projets plus ponctuels.

- Compte-rendu de séance -

11 présents.

Animation ; Hassan.

Compte-rendu : Jeanne

Distribution de la parole : Piel

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR.

Une question émerge à la lecture du CR au sujet de la décision prise concernant l'organisation du collapse café. Certains réclament que soient clarifiées les compétences respectives de la commission prog et de l'AP. En effet, cette décision peut apparaître contradictoire avec une précédente décision d'AP, selon laquelle la commission prog est décisionnaire pour la programmation et en réfère à l'AP en cas de question qu'elle ne peut ou ne souhaite pas trancher.

D'autres mentionnent que depuis lors, les modalités envisagées par l'internant peuvent poser question au regard des habitudes d'organisation du RM : atelier sur réservation, avec une jauge maximum de nombre de participants.

Incidemment tout le monde ne semble pas avoir compris la même chose concernant l'affiliation de l'intervenant : est-ce qu'il vient du CTC, d'adaptation radicale ?

→ **Vote sur l'approbation du CR :**

Pour : 5 Abstentions : 3 Contre : 0 (Absents : 3)

TOUR INFORMATIF AP

Proposition : commencer désormais les AP par un tour de table informatif, succinct et sans débat, des actualités des différentes commissions, groupes de travail, représentants légaux etc., retranscrit dans le compte-rendu, afin de faciliter la circulation de l'information dans l'association.

→ **Vote sur la proposition :**

Pour : 8 Absentions : 0

Contre : 0 (Absents : 3)

POSITION DU PIANO :

Le piano a été déplacé pour les besoins d'un spectacle (le concert dessiné du 20 décembre). Depuis il est resté là où il est, mais ce nouvel emplacement gène le passage vers les toilettes, et réduit l'espace de la salle, notamment pour les bals folks. Se pose la question d'envisager un nouvel emplacement.

Certains proposent son retour sur l'estrade, arguant que lorsqu'il se trouait là bas, il arrivait plus souvent que des usagers en jouent. D'autres estiment que cela aurait l'inconvénient de réduire et la scène qui est assez petite, et l'espace d'exposition.

Il est également proposé de le mettre à la place du canapé, (ce dernier pouvant être déplacé contre la vitrine entre les radiateurs). L'espace est suffisant, la vitrine étant orientée nord, le piano ne prendra pas le soleil et ne sera plus entre les radiateurs, ce qui sera meilleur pour la stabilité de l'accordage.

→ **Vote sur la position**

Estrade : 1 Poteau : 2 Canapé : 6 (Absents : 3)

ACHETER DES FEUTRES POUR L'ATELIER DESSIN

Il s'agit d'une dépense minime, que les finances du RM peuvent parfaitement absorber, mais au-delà de l'anecdote, le problème soulève une question plus profonde : est-ce qu'on a un budget pour les ateliers réguliers, et comment on s'organise pour ça ?

Allaoua signale qu'il a beaucoup de matériel chez lui, dont il pourrait faire don au RM.

Il y aurait des outils à construire pour la compta des ateliers réguliers. Jeanne appelle les gens qui veulent aider sur le sujet à venir l'aider pour ça.

→ **La dépense peut-elle être engagée :**

Pour : 11 Absentions : 0

Contre : 0

PROPOSITION DE PRATIQUE SUR LES PRÉNOMS :

Jeanne propose de mettre en place une pratique commune concernant l'usage des prénoms dans les comptes rendu d'AP, eu égard à leur caractère public.

La proposition est ainsi formulée :

- La liste nominative des participants est superflue, le nombre suffit.
- Dans les débats, s'ils sont retranscrits : si l'identification paraît nécessaire ou importante à la compréhension des enjeux, identifier la personne. Sinon, s'en tenir plutôt au fond des arguments sans les attribuer. Sauf demande ou décision contraire.
- Décisions d'AP concernant des mandats/missions, compositions de groupes de travail ou de commissions : les gens doivent être identifiés systématiquement. (Le CR doit servir à pouvoir retrouver qui est chargé de quoi.)
- Discussions sur les incidents, exclusions etc. Sauf décision motivée explicitement contraire : anonymisation systématique.

Ces consignes pourraient être portées sur l'ordre du jour, de façon à ce que la personne qui fait le compte rendu les ait systématiquement à disposition.

Une suggestion : est-ce que ce genre de choses pourraient être à mettre dans le règlement intérieur ? Il est rappelé que l'AP est compétente pour modifier les statuts, mais il aurait fallu plus de préparation pour pouvoir le faire sur le moment.

→ **La proposition est adoptée par consensus.**

AG D'EN TERRE VERT:

L'association En terre vert, qui, pour rappel, anime le café mortel, souhaiterait organiser son AG le samedi 7 février de 11h à 14h.

Il est fait remarqué qu'en l'absence d'atelier ce samedi là, et vu la fréquentation habituelle du café les samedi, il est tout à fait possible possibilité d'empiéter sur les horaires d'ouverture si l'association le souhaite.

→ **Vote sur la demande d'En terre vert d'organiser son AG le 7 février au RM**
Pour : 6 Abstentions : 4 Contre : 0 (Absents : 1)

EFFECTIVITÉ DU BOYCOTT DE CARREFOUR.

La décision de boycott a été prise il y a quelques temps. Du côté du boycott de coca, c'est bon, il a été mis fin aux commandes. En revanche, il n'y a toujours pas de solution en place pour l'instant pour remplacer carrefour, qui avait l'avantage de la proximité, du prix, et surtout de la possibilité d'un compte client avec une seule facture mensuelle.

Pierre a fait une étude dans les commerces des alentours, en calculant le prix d'un panier type pour deux gâteaux, une pizza, du PQ, et du désinfectant.

A la vie claire, le prix apparaît 26 % plus cher sur la restauration, 8 % plus cher sur le ménage. Nous aurions la possibilité de disposer d'une réduction de 10 % avec un partenariat qui aurait comme contrepartie de mettre le logo du magasin sur nos programmes, mais cela resterait nettement plus cher.

Au Casino (ex SPAR) de la rue Durafour, la panier restauration est 10 % plus cher, mais le panier ménage 18 % moins cher. On peut s'y retrouver.

Le magasin n'offre pas la possibilité d'un compte client comme à Carrefour, mais à la fin du mois ils peuvent nous envoyer un récap mensuel. En remplacement de la carte Carrefour, on pourrait laisser à destination des bénévoles des chèques pré rempli.

Il y aurait possibilité d'être plus économiques en faisant des achats groupés. Mais cela demande une logistique compliquée que nous ne sommes pas en mesure de gérer pour l'instant.

Une personne soulève une réserve sur la façon de prendre la décision, eu égard à l'absence de Thierry. En effet, il est difficile d'anticiper sa capacité à modifier ses habitudes et il peut sembler difficile de décider de changements sans lui. Pierre fait remarquer qu'il avait pris le temps de l'accompagner à la boutique de vrac, mais que cela n'avait pas permis de convaincre Thierry de modifier durablement ses habitudes. Certains suggèrent de faire les courses pour Thierry plutôt que de le laisser faire seul. En outre, Thierry parle de plus en plus souvent de passer la main.

Plus généralement, il manque dans la commission cuisine une personne pour accompagner Thierry et Cédric. Il y aurait un point à faire avec Reda à ce sujet, qui est absent.

→ **Proposition d'acter que désormais la commission cuisine et le bar se fournissent au Casino rue Durafour.**

Pour : 8 Abstention : 1

Contre : 1 (Absents : 1)

FORMATION CREFAD :

Rappel que les personnes qui le souhaitent pourraient s'inscrire aux formations du CREFAD, avec un financement du Remue.

A noter, l'annulation de la formation du 22 janvier « pilotage et gestion financière associative », sur les budgets prévisionnels et les plans de trésorerie.

INSTALLATION DU DRAP

Dispositif qui permettrait de diffuser des flyers sur santé. Accepté début décembre. Pierre absent pour en parler.

TINETTE

La Tinette propose la mise en place d'urinoirs secs mixtes. L'objectif étant de collecter les urines, que la Tinette se chargerait de récupérer pour les apporter dans les deux points d'apport volontaire de Saint-Etienne.

L'asso a un budget pour du prototypage, il pourrait rester à 50-100€ à la charge du remue. Quelques questions sont soulevées : celle de l'encombrement dans les toilettes, des odeurs, ou encore d'un mode de signalisation lorsque les bidons sont pleins, pour éviter les débordements. Mathieu indique que toutes ces questions sont présentes à l'esprit de l'association. Il fera un retour quand le projet avancera.

On en reparle plus tard.

RETOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL JUSTICE RESTAURATRICE ET GESTION DE CONFLITS.

Il y a actuellement trois personnes dans le groupe de travail sur la question, qui ont pu commencer à élaborer un protocole. Un rendez-vous avait été pris avec Malouin, qui est investi sur le sujet à titre professionnel, mais ce rendez-vous a dû être décalé, le groupe de travail n'a donc pas de compte rendu à faire, mais plutôt un appel à participation, en vue d'un nouvelle date de réunion à fixer.

A noter que Malouin, intervient à titre bénévole dans un premier temps, mais qu'il pourrait être rémunéré à terme. Reste à clarifier si c'est avec un objectif de formation ou de médiation. Il y a des enjeux de stratégies de financements derrière. (FDVA.)

Une personne du groupe de travail impliquée directement dans une altercation précise qu'elle ne souhaite pas être la personne qui va gérer celle ci. L'objectif étant de toute façon que les choses ne reposent pas sur des individus, mais sur un protocole accepté collectivement.

- **Le groupe actuellement constitué ne gère pas les problèmes individuels, il vise à mettre en place le protocole pour les gérer.**

Plusieurs personnes souhaitaient reparler de **l'incident de décembre**.

- Il n'y a pas eu de protagonistes qui ont pris la parole après l'incident, l'un ayant disparu du café, les autres ayant manqué d'énergie. C'est aussi aux personnes choquées par ce qui s'est passé de prendre la parole et de prendre en charge les suites à donner. Il y a une responsabilité commune quand on est dans le lieu en matière d'attention aux autres, aux situations violentes à ne pas laisser passer.

Il faut également relever **l'incident qui a eu lieu aujourd'hui**, 12 janvier.

Cet incident implique une personne potentiellement violente, qui a des troubles, qui vole des choses.

Les exclusions en attente depuis six mois doivent être réglées.

Certains font valoir qu'il y a aussi un souci concernant les réactions à chaud, surtout dans la mesure où le Remue-Ménages accueille un public avec des problèmes psy. La responsabilité de la réaction « à chaud » incombe aux bénévoles du bar. La formation premier secours en santé mentale pourra apporter des clefs.

- **Sont intéressés pour rejoindre le groupe : Lefty, Allaoua, Jeanne.**

RESTRUCTURATION DES AP

La personne qui a mis ce point à l'ordre du jour, propose qu'on fasse de AP avec moins de points à l'ordre du jour. Et surtout de ne pas mettre de points à l'ordre du jour au dernier moment.

- Il lui a été répondu que cela fait déjà quelques temps que l'ordre du jour est clôturé un jour avant. Les points ajoutés après la clôture ne sont pas pris en compte.

La discussion se porte ensuite sur la question du maintien ou non du principe de deux AP par mois.

- Deux AP par mois permettent d'améliorer la réactivité de l'association.
- Certains se demandent si les AP n'ont pas moins de contenu depuis qu'elles sont plus fréquentes.

Certains proposent d'organiser des AP avec seulement des points de vie quotidienne, et d'autres AP avec plus de questions de fond. Les premières pourraient être couplées aux repas bénévoles.

Certains proposent de clôturer l'ordre du jour plus tôt, de façon à ce que les représentants légaux puissent trier points, en reporter certains etc. La proposition reçoit un accueil mitigé.

POSITIONNEMENT FLYERS

La question s'étant posée suite à une demande, il est proposé de se donner quelques principes concernant les flyers et affiches que le RM accepte ou non.

Le principe qui est proposé est le suivant : Ok pour les trucs politiques (solidarité, sujets de société...), mais s'il y a une affiliation partisane, on ne prend pas.

Il y aurait une discussion à avoir à plus nombreux. Certains font remarquer que les cas qui posent question sont rares (flyer de la France insoumise. Affiche de Juan Branco.)

- Il est proposé d'arrêter le principe que l'association ne fait de relai de com de partis politiques.

Pour : 8 Abstention : 1 contre 0 (Absents : 2)

REFAIRES LA DEVANTURE :

Proposition d'intervention artistique pour la devanture, par Caroline Marcelier, qui fait des fesques, avec un travail sur la calligraphie et la typographie, qui peut faire sens au RM. Son tarif habituel est de 60€ l'heure de travail, mais elle a dit pouvoir envisager possibilité d'une remise pour le RM.

Certains proposent d'investir le dimanche de mots pour mener un travail préparatoire, pour savoir quoi écrire pour animer la façade.

Héloïse propose de repeindre en noir les panneaux latéraux de part et d'autres de la porte et de les utiliser pour la com des événements, au lieu des actuels tableaux noirs.

Il y a plusieurs éléments qu'on pourrait animer sur la façade : les caissons, le « service au bar », les piliers, sans oublier la fresque au dessus de l'espace d'expo...

- Pierre demande un devis et on en parle avec Jeff pour le dimanche de mots.

TRÉSORERIE

Jeanne a présenté un point informatif sur l'état de la trésorerie en fin d'exercice 2025. Les comptes ne sont pas encore clôturés donc on n'a pas les détails de la compta, mais on peut constater une baisse de trésorerie entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026 de l'ordre de 7000€, répartie entre les deux associations. Un peu moins de 1000€ pour AGRIMACES, le reste pour ARTATOUILLE.

Il y a des dépenses de début 2025 qui sont dans la compta 2024, et des dépenses de début 2026 qui sont dans la compta 2025. Mais ça donne un ordre de grandeur du déficit 2025.

Pour mémoire, les années précédentes, le déficit habituel était de l'ordre de 15000€.

Sachant qu'il y a 12000€ environ de salaires sur l'année 2025, il y a de bonnes raisons de penser que, sous réserve que les recettes restent stables, nous soyons en mesure d'être à l'équilibre en 2026. Le gros point d'interrogation reste la question de savoir si les subventions vont se maintenir.

Il devient difficile d'envisager que la trésorerie puisse encore baisser. Il faudra donc être réactifs en 2026, pour compenser d'éventuels trous voire envisager de reconstituer une trésorerie.

Il y aurait d'une manière générale un certain nombre d'outils à mettre en place concernant la comptabilité pour mieux suivre les dépenses.